

A&J INVEST
Société à responsabilité limitée au capital de 76.732 euros
Siège social : 72 route des Epicéas – 74310 Les Houches
R.C.S. ANNECY sous le numéro 944 304 369
(la « **Société** »)

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
PROCÈS-VERBAL DES ASSOCIÉS
RELATIF À LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ
EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt septembre, à 10h, les associés de la société se sont réunis au siège social, sur convocation régulière, en Assemblée Générale Extraordinaire.

Les soussignés :

- Monsieur Antoine PERRAUT, né le 17 octobre 1990, à Sallanches (74700), demeurant au 72 route des Epicéas – 74310 Les Houches, associé à 50% de la Société ; et
- Madame Jessica PERRAUT, née DELFRAYSSE, née le 26 juillet 1989 à Menton (06500), demeurant au 72 route des Epicéas – 74310 Les Houches, associée à 50% de la Société.

Ensemble, représentant l'intégralité des parts sociales et votant à l'unanimité
(les « **Associés** »),

Après avoir constaté que la totalité des associés sont présents et que le quorum est atteint, la réunion peut valablement délibérer.

Monsieur Antoine PERRAUT préside la séance.

Le Président de séance rappelle que les Associés se réunissent ce jour au siège social de la Société pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du commissaire à la transformation ;
2. Décision de transformation en SAS ;
3. Adoption des statuts de la SAS ;
4. Pouvoirs en vue des formalités.

A titre liminaire, le Président de séance rappelle qu'un commissaire à la transformation (le « Commissaire à la Transformation ») a été désigné en date du 5 septembre 2025, conformément à l'article L.224-3 du Code de commerce. Le rapport du commissaire à la transformation (le « Rapport »), daté du 6 septembre 2025, a été tenu à la disposition des associés au moins huit (8) jours avant la présente assemblée.

PREMIÈRE RÉOLUTION

(approbation du rapport du commissaire à la transformation)

Monsieur Mohamed KHALFAOUI, en qualité de Commissaire à la Transformation, a été chargé d'établir le Rapport, conformément aux dispositions légales.

Le Rapport, en date du 6 septembre 2025, a été communiqué aux associés.

Après en avoir pris connaissance, les Associés décident d'approuver intégralement le rapport du Commissaire à la Transformation.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Transformation de la Société en SAS)

Par la présente, les Associés décident à l'unanimité de transformer la société en société par actions simplifiée (« SAS »), sans création d'une personne morale nouvelle, avec effet immédiat.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Adoption des nouveaux statuts de la Société)

Le Président de séance communique aux Associés le projet des nouveaux statuts de la Société.

Les Associés décident d'adopter sans réserve les nouveaux statuts de la Société.

Le Président de séance rappelle que le capital social, d'un montant de 76.732 euros, est désormais divisé en 76.732 actions de valeur nominale de 1 euro chacune, intégralement souscrites.

Le Président de séance rappelle également que Jessica PERRAUT est dorénavant nommée Président de la Société, et que Antoine PERRAUT est dorénavant nommé Directeur Général de la Société, les deux dirigeants acceptant sans réserve leurs fonctions.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs en vue des formalités)

Les Associés décident de conférer tous pouvoirs à tout porteur d'un original des présentes pour l'accomplissement des formalités légales.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui sera inscrit au registre des décisions et signé par les associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30.



Antoine PERRAUT



Jessica PERRAUT